

SYNODE D'HIVER 6 - 7 décembre 2011

Point 2



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn

Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Elections complémentaires au Synode; validation de l'élection et assermentation

Proposition:

Sur la base du présent rapport, le Synode procède à la validation des résultats des élections dans leur version définitive et confirme leur force légale.

Motifs

L'article 16 du décret du 11 décembre 1985 concernant l'élection des délégués au Synode de l'Eglise réformée évangélique du canton de Berne (RSB 410.211) a la teneur suivante : « Le Synode constate (valide) impérativement et définitivement les résultats auprès des élections en se fondant sur un rapport du Conseil synodal. »

Les personnes nommées ci-après ont été élues en qualité de nouveaux députés au Synode :

Cercle électoral d'Interlaken-Oberhasli

Madame Barbara Schläppi-Brügger, Steinen 211, 3864 Guttannen

Cercle électoral de Konolfingen

Madame Ursula Aeschlimann-Schneider, Scheuer 454, 3512 Walkringen

Cercle électoral de Berthoud-Fraubrunnen

Monsieur Theodor Ammann, Giebelweg 2, 3414 Oberburg

Cercle électoral de Haute-Argovie

Monsieur Hans Peter Burkhardt, Baumgartenstrasse 28A, 4900 Langenthal

Monsieur Robert Käser, Füllenbach, 4942 Walterswil

Cercle électoral du Seeland

Monsieur Hans-Werner Leibundgut, Kerzersstrasse 4, 3225 Müntschemier

Cercle électoral de Soleure/Wasseramt

Monsieur Hans-Hugo Rellstab, Hofstatt 9, 4528 Zuchwil

Dans les cercles électoraux de Zollikofen et du Seeland, un siège reste vacant. De même, un siège de l'Eglise évangélique réformée de la République et canton du Jura (succession de Monsieur Jacob Oberli†) n'a pu être repourvu.

Le Conseil synodal